



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN PREVENTIF  
DES EQUIPEMENTS SCENIQUES DU CENTRE  
CULTUREL GEORGES POMPIDOU**

**DÉCISION N° DM-20-160  
EN DATE DU 27 JUILLET 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société AMG-Féchoz, représentée par son Directeur général, Monsieur Emmanuel Suzon, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – pour l'entretien préventif des équipements scéniques du centre culturel Georges Pompidou, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 1 880 € (mille huit cent quatre-vingt euros) HT ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société AMG-Féchoz, représentée par son Directeur général, Monsieur Emmanuel Suzon, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – un contrat d'entretien préventif des équipements scéniques du centre culturel Georges Pompidou, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 1 880 € (mille huit cent quatre-vingt euros) HT ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200727-lmc1H7471H1-AR Date de réception en Préfecture : 27/07/2020 Date de Publication : 27/07/2020
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------